



Loguivy Canot club

Licences 2017
Adhésions 2017

Nom:

Prénom:

Adresse complète:

Téléphone domicile:

Téléphone portable:

Courriel personnel (obligatoire):

Date et lieu de naissance:

N° de licence FFV (si licencié(e) l'année précédente):

Equipier: oui / non

Skipper: oui / non

Nom du bateau:

Tarifs 2017 : (délivrable à partir du 15/01/2017)

- Licence Adulte avec adhésion au LCC: 68 €
- Licence Jeune avec adhésion au LCC: 40 €
- Carte de Membre LCC 2017: 12€

NB: Paiement par chèque à l'ordre du LCC ou en espèces. Mettre une enveloppe timbrée dans la demande d'adhésion pour retour de la licence par courrier.

**-PAS DE COMMANDE DE LICENCES
SANS REGLEMENT NI FORMULAIRE D'ADHESION-
CERTIFICAT M/EDICAL OBLIGATOIRE A JOINDRE DANS LA DEMANDE POUR LE
RETOUR D'UNE LICENCE COMPETITION PAR LE CLUB
SANS CERTIFICAT LE LICENCIÉ RECEVRA UNE LICENCE ADHESION ET
SCANNERA SON CERTIFICAT DANS SON ESPACE LICENCIÉ ET IMPRIMERA
ALORS SON JUSTIFICATIF DE LICENCE**

A adresser ou déposer la demande de licence à :

**Loguivy Canot Club,
Café du port, 16 rue du port, 22620 Loguivy de la Mer**

Café du port – Loguivy de la Mer – Tél. : 02 96 22 02 25

E mail : loguivycanotclub@gmail.com

<http://loguivycanotclub.com>

INFORMATION

EVOLUTION LEGISLATIVE REGELEMNTAIRE RELATIF AU CERTIFICAT MEDICAL

à partir de 2018. Enfin, En synthèse, l'obtention de toute licence (même non compétitive) est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement, ce dernier est exigé tous les trois ans le pratiquant peut désormais présenter un certificat médical universel, c'est-à-dire mentionnant une aptitude à la pratique du sport en général:

A partir de 2017, lors de la délivrance d'une Licence Club, cette-dernière se décline désormais sous trois qualifications :

- La Licence Club Adhésion lorsque le pratiquant n'a pas fourni de certificat médical
- Le Licence Club Pratiquant lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile hors compétition
- La Licence Club Compétition lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile en compétition

Dans les trois cas, il s'agit de la même Licence Club que celle de 2016 (même prix, maintien du double dispositif de paravent licence et de licence dématérialisée, mêmes services associés...) mais la case tampon médical est supprimée.

La déclinaison apparaissant lors de la création de la licence, au même titre que le nom, le prénom et le numéro de licence, permet de préciser si un certificat médical y est associé.

Par défaut, la licence créée est donc une Licence Club Adhésion permettant de licencier tous les membres du club même sans certificat médical mais ne permettant pas la pratique sportive.

CAS N°1 : Le pratiquant a présenté un certificat médical au club avec sa demande de licence

Le club enregistre la licence en licence COMPETITION

CAS N°2: Le pratiquant n'a pas présenté un certificat médical au club avec sa demande de licence

Le pratiquant peut néanmoins dans un premier temps :

- participer à une compétition en présentant un certificat médical en compétition (de moins d'un an) si la licence est une licence adhésion

Mais il devra dans un second temps transformer sa Licence Club Adhésion en Licence Club Compétition soit en enregistrant à partir de son espace licencié son certificat médical qu'il aura lui-même scanné ou photographié